



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 juin 2017 le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 2 août 2017.

- Règlement 2017-301 décrétant une dépense de 125 898 \$ et un emprunt de 125 898 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice au centre administratif

Ce règlement d'emprunt 2017-301 entre en vigueur le 14 août 2017.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

Donné à Crabtree ce, 14 août 2017

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **14 août 2017** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **14 août 2017**

.....